



PREFECTURE DE LA MOSELLE
SOUS-PREFECTURE DE CHATEAU-SALINS

8 décembre 2011

CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE DIEUZE

A LA SUITE DU DEPART
DU 13^{EME} REGIMENT DE DRAGONS PARACHUTISTES



Le site militaire de Dieuze

SOMMAIRE

Liste des partenaires du C.R.S.D.	3
Textes de référence	4
Préambule	
Le fait générateur : le transfert du 13 ^{ème} RDP	5
Effets prévisibles du départ du 13 ^{ème} RDP	6
Préalable à l'élaboration du contrat	6
Périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du CRSD	7
Emprises militaires libérables	7
Durée et modification du contrat	7
Gouvernance, suivi et évaluation	8
Engagement de l'Etat	9
Engagement des partenaires de l'Etat	10
Diagnostic territorial	
Contexte socio-économique, démographique, forces/faiblesses	11
Enjeux de développement :	
1 – renforcer le pôle économique de Dieuze	12
2 – valoriser cette dynamique en augmentant l'attractivité résidentielle du territoire	12
3 – favoriser le développement du tourisme dans le Saulnois	12
Axes stratégiques de développement	13
Programme de redynamisation : actions et financement	14
Actions de redynamisation du territoire hors CRSD	14
Actions de redynamisation du territoire au titre du CRSD	17
Modalités de financement des actions identifiées au titre du CRSD	20
Signature des partenaires	21
Annexes	22

Les partenaires du C.R.S.D. du 13^{ème} RDP de Dieuze

Le présent Contrat de Redynamisation du Site de Défense (C.R.S.D.) du 13^{ème} RDP de Dieuze bénéficie d'un partenariat étroit entre :

- d'une part l'Etat, représenté localement par M. Christian GALLIARD de LAVERNÉE, Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle,

- et d'autre part :

les collectivités territoriales, groupement de communes, établissements publics qui sont autant de porteurs d'actions, maître d'ouvrage et contributeurs financiers :

- 1 - la commune de Dieuze, siège du 13^{ème} Régiment de Dragons Parachutistes, représentée par son maire, M. Fernand LORMANT
- 2 - le syndicat de la piscine intercommunale de Val-de-Bride, représentée par son président, M. Fernand LORMANT
- 3 - la Communauté de communes du Saulnois, représentée par son président, M. Roland GEIS
- 4 - le Conseil régional de Lorraine, représenté par son président, M. Jean-Pierre MASSERET
- 5 - le Conseil général de la Moselle, représenté par son président, M. Patrick WEITEN
- 6 - l'ADEME représenté par son délégué régional, M. Nordine BOUDJELIDA

Textes de référence

Politique de défense :

Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale (publié le 17 juin 2008)

Programme gouvernemental de modernisation de la Défense et les mesures d'accompagnement territorial des redéploiements de Défense (dispositif présenté le 24 juillet 2008)

Décision ministérielle du 31 juillet 2008 (Ministère de la Défense) confirmant le départ du 13^{ème} RDP de Dieuze.

Contrat de redynamisation du site de défense (C.R.S.D.)

Circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées

Zone de restructurations de défense (Z.R.D.) :

Article 34 de la loi de finances rectificative pour 2008 instituant des exonérations d'impôts et de charges sociales pour les entreprises qui créent des activités dans de nouvelles « zones de restructuration de défense » (Z.R.D.)

Arrêté du ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire en date du 1^{er} septembre 2009 relatif à la délimitation des zones de restructuration de défense

Fonds de restructuration de défense (F.R.E.D.) :

Circulaire du 5 mai 2010 (Ministère de la Défense et des Anciens Combattants)

Cession à l'euro symbolique :

Article 67 de la loi de finances pour 2009 du 27 décembre 2008

Décret du 3 juillet 2009 pris pour l'application de l'article 67 de la loi de finances du 27 décembre 2008 et fixant la liste des communes éligibles au dispositif de cession à l'euro symbolique

Zone d'aide à finalité régionale

Décret n° 2009-925 du 27 juillet 2009 modifiant le décret du 7 mai 2007 relatif aux zones d'aide à finalité régionale (Ministère de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire)

Fonds de soutien aux communes touchées (F.S.C.T.) :

Article 173 de la loi n° 2008-1425 de finances pour 2009 créant le fonds de soutien aux communes touchées par le redéploiement territorial des armées (F.S.C.T.)

Code Général des collectivités Territoriales, notamment son article L 2335-2 instituant le F.S.C.T.

Circulaire interministérielle n° IOCB0924084C du 12 novembre 2009 relative aux modalités d'attribution des aides que les communes peuvent percevoir au titre du F.S.C.T.

Préambule

1. Le fait générateur : le transfert du 13^{ème} Régiment de dragons parachutistes (13^{ème} RDP)

Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de la politique de défense et de sécurité, une adaptation importante de l'organisation et de la répartition des unités militaires sur le territoire national est nécessaire pour garantir leur pleine disponibilité opérationnelle. Cela n'est pas sans conséquences économiques et sociales pour les territoires de proximité des unités impactées et pour la Région Lorraine particulièrement concernée.

Dans cette démarche, le départ du 13^{ème} régiment de dragons parachutistes (RDP) de Dieuze, dans le département de la Moselle, est effectif depuis juin 2011.

Le 13^{ème} RDP était implanté à Dieuze (arrondissement de Château-Salins –Moselle-) depuis 1963 avec, au moment de l'annonce de son transfert, 900 militaires et 30 civils ; le départ préoccupe les élus et la ville de Dieuze en particulier quant à l'avenir du territoire. En dépit du remplacement du régiment par un centre de formation initial militaire –seul CFIM le plus important de l'armée de terre-, les élus, et principalement le maire de Dieuze, considèrent que le territoire se trouve fragilisé sur le plan économique, démographique et social.

Dans le cadre des restructurations militaires, le Gouvernement a mis en place au niveau national un plan ambitieux de redynamisation des territoires concernés afin de recréer à terme un volume d'emploi et d'activité au moins comparable à celui supprimé par les restructurations. La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur la mise en place d'un contrat de redynamisation du site de défense.

Pour compenser les impacts économiques, démographiques et sociaux de cette décision, un important dispositif d'accompagnement a été annoncé et se met en place, notamment le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD).

Ce dispositif est accompagné de mesures complémentaires qui ont pour objectif de générer un nombre d'emplois et un volume d'activités comparables aux apports du 13^{ème} RDP :

- le **Centre de Formation Initial Militaire (CFIM)** favorisant la création d'emploi ;
- la **zone de Restructuration de Défense (ZRD)** accompagnée des avantages fiscaux et sociaux pour les entreprises créatrices d'emplois ;
- le **Fonds de Restructuration de Défense (FRED)** qui accompagne les créations d'emploi dans le cadre de nouvelles entreprises dans le périmètre de la ZRD ;
- le **dispositif de cession à l'Euro symbolique** aux communes et groupements de communes qui souhaitent se porter acquéreur des emprises foncières du 13^{ème} RDP, déclarées inutiles par le Ministère de la Défense ;
- le **Fonds de soutien aux communes touchées (FSCT)** par le redéploiement territorial des armées, destiné à compenser les pertes de ressources financières consécutives à la baisse de population (diminution du montant des taxes d'habitation, baisse de la DGF, etc...). Pour Dieuze la demande pourra être formulée dès 2012 ;
- le dispositif des aides publiques en faveur de l'investissement des entreprises dans les communes ou parties de communes intégrées dans les **zones d'aide à finalité régionale (A.F.R.)**.

2 . Effets prévisibles du départ du 13^{ème} RDP

A titre de contribution au diagnostic préalable à l'élaboration du contrat de site, une étude par les services de l'INSEE a été réalisée en mai 2009 permettant d'estimer l'inscription territoriale du 13^{ème} RDP à Dieuze à 3 niveaux :

- emploi direct de l'établissement
- effet indirect sur l'emploi généré par les liens avec les fournisseurs et prestataires
- effet induit par la consommation réalisée par les ménages des salariés de l'établissement ou de ceux avec qui il est en relation.

Cette étude a permis de définir les conséquences ci après, à la suite du transfert du 13^{ème} RDP en Gironde :

- Effet direct (nombre de personnes travaillant au 13^{ème} RDP) :

Le nombre d'emplois directs est de 900 militaires et 30 civils. Une proportion de 25 % des militaires résident de façon permanente à Dieuze.

- Effet indirect (activité liée aux relations économiques avec le 13^{ème} RDP) :

Entre 2006 et 2008, le régiment a dépensé 1,5 M€ auprès de 57 fournisseurs lorrains, dont environ 250 000 € directement sur la commune de Dieuze (10 fournisseurs) et environ 400 000 € sur Metz. L'effet indirect, de 20 emplois sur l'ensemble de la région Lorraine, est donc relativement faible, notamment en raison de la mutualisation des achats publics au ministère de la Défense.

- Effet induit (lié à la consommation des ménages des salariés comptabilisés dans les effets direct et indirect) :

Un quart environ des militaires réside à Dieuze ou ses environs de façon permanente. Une part importante de la consommation s'effectue plutôt hors de la zone de Dieuze. L'effet induit est estimé à 340 emplois sur la région Lorraine, dont environ 85 sur Dieuze et ses environs.

- Impact scolaire :

En raison de l'âge jeune des dragons parachutistes, corps d'élite, les enfants de militaires sont principalement scolarisés en école primaire et maternelle et représentent respectivement 26 % et 31 % des effectifs scolaires de Dieuze. L'impact potentiel du départ des militaires est donc majeur sur les effectifs des écoles du 1^{er} degré ; il conduit à relancer la réflexion sur un regroupement scolaire pour y faire face.

Au vu de ces éléments, les impacts liés au départ du 13^{ème} R.D.P. peuvent apparaître limités tant dans leurs effets économiques directs que sur l'espace concerné qui se réduit principalement à Dieuze et ses proches environs.

Une évaluation plus qualitative met toutefois en lumière d'autres impacts potentiels sur l'avenir, concernant le fonctionnement du territoire, notamment les équilibres de l'habitat, les services à la personne et les regroupements scolaires dont le péricolaire.

L'installation d'un CFIM à Dieuze vient compenser en partie le départ du 13^{ème} RDP.

3 – Préalable à l'élaboration du contrat de redynamisation du site de défense de Dieuze –

Le périmètre du contrat et les actions retenues sont déterminés par le comité de pilotage local (COPIL), composé d'élus, des acteurs économiques et sociaux et de représentants des services de l'Etat, de la Région et du Département.

Afin d'identifier des projets structurants pour le territoire, le Comité de pilotage (COPIL) a mis en place, dès septembre 2008, des groupes de travail par thématiques générales telles que l'offre en infrastructures et le développement économique.

Sur cette base, complétée par des entretiens avec des acteurs-clés du territoire et de l'économie locale, le cabinet conseil DTZ Consulting et Research a établi le diagnostic du territoire et évalué la faisabilité des projets de développement retenus par les groupes de travail à court et à long termes. En parallèle, une étude d'impact sur l'emploi et la population a été réalisée par les services de l'Institut National de Statistiques et d'Etudes Economiques (INSEE).

4. Périmètre d'application retenu pour la mise en œuvre du CRSD du 13^{ème} RDP -

L'analyse de l'INSEE fait apparaître que les zones principalement touchées par le transfert du 13^{ème} RDP sont la commune de Dieuze (1^{er} pôle économique de l'arrondissement comptant 4 067 habitants) et ses environs immédiats.

En dehors de cet espace directement touché, un certain nombre de familles de militaires résident sur le reste du territoire du Saulnois. Bien que peu nombreuses, la présence de ces familles n'est pas sans incidence sur un espace de très faible densité démographique (29 habitants au km²). Ces impacts diffus sur le territoire peuvent être appréhendés à l'échelle de l'arrondissement de Château-Salins qui couvre, par son étendue, 128 communes, et plus directement à l'échelle du canton de Dieuze, espace économique affecté par le départ du 13^{ème} R.D.P. (voir carte page suivante).

Ainsi, les enjeux et les actions de redynamisation se situent à deux niveaux :

- ▶ la ville de Dieuze et son canton représentant 7 791 habitants répartis sur 22 communes,
 - ▶ l'arrondissement de Château-Salins, territoire qui coïncide avec le périmètre de compétences d'aménagement du territoire et de développement économique de la communauté de communes du Saulnois (30 865 habitants),
- représentant ainsi un espace de projet pertinent pour favoriser pleinement, sur le long terme, la dynamique du territoire.

5. Emprises militaires libérables -

A Dieuze, en remplacement du 13^{ème} RDP, est implanté depuis le 1^{er} juillet 2011 un centre de formation initial militaire. Il est le CFIM le plus important de l'Armée de Terre, et comprendra 650 emplois conformément aux échanges avec le Ministre de la Défense. Chaque cycle de formation, au nombre de 4 par an, se déroulera sur une période de 12 semaines environ.

Dans le cadre des dispositions de l'article 67 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances et son décret d'application n°2009-829 du 3 juillet 2009, la cession d'emprises militaires concerne principalement les communes de Dieuze, Donjeux, Viviers, ou par substitution la structure intercommunale autorisée, en l'occurrence la communauté de communes du Saulnois. **La possibilité de cession** offerte par ce nouveau dispositif pourra intervenir :

- à la **demande expresse** (décision de l'assemblée délibérante) de la commune ou EPCI sur la base d'un projet de développement économique intégrant la création significative d'emplois
- à la **condition d'une confirmation** par le Ministère de la Défense d'une libération, le cas échéant, **des emprises militaires concernées à l'euro symbolique.**

6. Durée et modification du contrat

La durée du contrat est de 3 ans à compter de sa date de signature.

Le contrat pourra être modifié en cours de réalisation. Les éventuelles modifications pourront être justifiées par la nécessité d'adapter les actions mises en œuvre au titre du contrat afin de prendre en compte :

- les plans de financements actualisés en fonction des appels d'offres réalisés ou des cofinancements nouveaux
- le résultat des évaluations périodiques (voir *partie évaluation*)

Ce contrat est reconductible une fois par signature d'un avenant portant sur deux ans maximum.

7. Gouvernance suivi et évaluation -

Instance de gouvernance et de suivi

Les restructurations militaires en Moselle ont nécessité la mise en place d'un comité départemental présidé par Monsieur le Préfet de la Région Lorraine.

A ce titre, la mise en œuvre des dispositions de la circulaire du 25 juillet 2008 pour redynamiser le site de Défense de Dieuze est pilotée et suivie localement par un comité de pilotage (COPIL), au cœur d'une démarche partagée entre collectivités territoriales, acteurs économiques et sociaux et services de l'Etat.

Les membres du COPIL (ou comité de suivi) sont :

- Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Château Salins
- Le Délégué interministériel à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité régionale - DATAR
- Le Délégué régional aux restructurations de la Défense
- Monsieur le Député
- Monsieur le Sénateur
- Le maire de Dieuze et Président du syndicat intercommunal de la piscine de Val de Bride
- Le président de la Communauté de communes du Saulnois
- Un représentant du Conseil Régional de Lorraine
- Un représentant du Conseil Général de la Moselle
- Un représentant de la Direction régionale des Affaires Culturelles
- Un représentant de la Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Un représentant de la Direction départementale des Territoires
- Un représentant de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de la Moselle
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture.

Ce comité local de pilotage ou de suivi, dans le cadre d'une démarche concertée avec les élus, veille au bon déroulement de la redynamisation du site de défense de Dieuze. Il se réunira deux fois par an pour assurer le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au contrat.

L'animation et la coordination de la mise en œuvre du contrat seront assurées par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Château-Salins. Le comité pourra s'adjoindre en outre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du comité sera assuré par les services de la sous-préfecture de Château-Salins.

A chaque réunion du comité sera réalisé un point de situation précis sur l'état d'avancement de chaque action.

Au terme de chaque année d'application du contrat ou en cas de nécessité justifiée (cf. clause de modification du contrat), l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

En parallèle à la mise en œuvre du CRSD, une démarche partenariale et concertée de développement économique associera les acteurs locaux du territoire : les services de l'Etat sous l'égide du Sous-Préfet de Château-Salins, les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général, établissements de coopération intercommunale, commune) ainsi que les chambres consulaires.

Dans ce cadre, les actions proposées pour figurer au contrat et n'ayant pu être finalement retenues pourront constituer une priorité, dans l'optique de parfaire le projet de redynamisation du territoire. Plus largement, ce partenariat sera l'occasion de mener une réflexion globale sur la compétitivité du Saulnois, notamment sur l'amélioration du réseau de transports en commun, la refonte de la carte scolaire et la modernisation de l'activité économique, sur la base de projets nouveaux structurants tels que la modernisation de l'hôpital public de Dieuze dans le cadre de la politique menée par l'Agence Régionale de Santé, un projet de réorganisation des structures scolaires sur Dieuze et les communes du canton, ou encore la mise en place d'un système de guidage par satellite à destination des agriculteurs et la valorisation des produits du terroir, démarche initiée par la Chambre d'Agriculture et la Communauté de communes du Saulnois.

Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent CRSD est prévue annuellement.

Un outil d'évaluation de la performance du dispositif C.R.S.D. de Dieuze servira à :

- produire une vision communale, cantonale et sur l'arrondissement par agrégation des résultats,
- réaliser des comparaisons et disposer ainsi d'un éclairage sur l'efficacité du dispositif afin de le faire évoluer si nécessaire.

A cette fin, le comité de pilotage se réunira une fois par an. Il procédera à l'examen des résultats et pourra prendre toute mesure corrective, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation indiqués sur chaque fiche action, en s'attachant plus particulièrement :

- à l'état d'avancement des projets,
- au nombre d'emplois créés et au nombre d'entreprises implantées ou développées sur le périmètre du CRSD,
- aux perspectives de développement à court et moyen termes.

L'objectif premier est la création d'au moins 345 emplois, conformément à l'étude réalisée par l'INSEE. Pour atteindre cet objectif, les actions de développement économique inscrites au CRSD et l'implantation du CFIM à Dieuze y participent.

8. Engagement de l'Etat

L'Etat s'engage :

- à apporter son soutien financier dans le cadre de l'enveloppe spécifiquement consacrée aux contrats de redynamisation des sites de défense ; pour ce contrat, l'Etat s'est voulu exemplaire en réservant une enveloppe à hauteur de 14 M€, au lieu de 10 M€ prévu initialement
- à compléter ce dispositif par son concours financier à l'investissement productif ou à la création d'emploi aux projets de création ou d'extension d'activités d'entreprises situées en zone de restructuration de défense
- à reconnaître une priorité, dans sa programmation budgétaire, aux projets concourant au présent contrat de site.

L'Etat s'engage par ailleurs, sous l'autorité du Préfet de la Région Lorraine – Préfet de la Moselle, à mobiliser l'ensemble de ses services déconcentrés autour du Sous-préfet coordonnateur du contrat de site, de manière à mettre en œuvre, avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques du territoire, toutes les actions prévues au présent CRSD du 13^{ème} RDP.

Il s'attache également à mobiliser les mesures complémentaires mises en place au niveau national ou local par les dispositifs d'accompagnement de cette restructuration de défense, notamment celles qui sont déclinées au début du présent document.¹

9. Engagements des partenaires de l'Etat

- Région Lorraine : délibération de la Séance Plénière du Conseil Régional en date des 26 et 27 novembre 2009. La Région Lorraine confirme son engagement dans le cadre de ses compétences notamment en matière d'engagement et d'appui au développement du territoire. A ce titre, le contrat de redynamisation présente les actions que la Région pourrait financer prioritairement sur ses lignes budgétaires, en complément de l'Etat. Les montants indiqués en annexe ne préjugent pas de l'attribution de subvention ; les projets devant être déposés puis examinés par l'assemblée régionale ou la commission permanente.
- Département de la Moselle : décision de M. le Président du Conseil Général de la Moselle du 17 décembre 2009, soumise pour validation à l'assemblée plénière en décembre 2011.

¹ Voir page 4

1. Diagnostic territorial

• CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE, DEMOGRAPHIQUE, FORCES / FAIBLESSES

Le 13^{ème} RDP est localisé sur la commune de Dieuze, située au cœur du Saulnois, territoire principalement agricole et classé en zone de revitalisation rurale ; cette commune est membre de la communauté de communes du Saulnois (CCS), première communauté de communes de France, regroupant l'ensemble des 128 communes de l'arrondissement de Château-Salins.

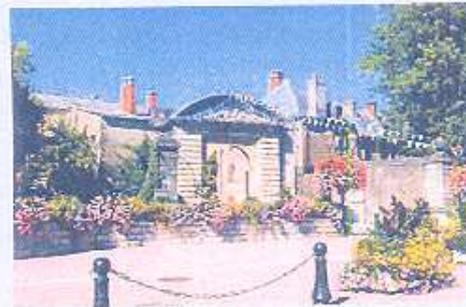
Avec 4 067 habitants, Dieuze est la commune la plus peuplée de l'arrondissement de Château-Salins, dont la densité de population est relativement faible en comparaison du reste de la Moselle (29 habitants par km² contre 165 habitants par km²).

La situation économique de l'arrondissement a été marquée ces dernières années par la fermeture de nombreuses entreprises implantées à Dieuze (Arkema, Atofina, Norells France, Kohler...) entraînant la perte d'environ 1000 emplois entre 2000 et 2007. La demande d'emplois a encore fortement augmenté en 2008 et 2009 et le départ du 13^{ème} RDP constitue une difficulté supplémentaire, limitée en termes d'emplois impactés mais non négligeable pour la vitalité du territoire.

Dans une large mesure, ces difficultés traduisent une forme de dépendance vis-à-vis de centres de décisions économiques extérieurs et incitent à valoriser, dans une stratégie de développement renouvelée, les forces et les atouts intrinsèques du territoire afin de lui permettre de relancer sa dynamique économique et de retrouver sa visibilité, notamment à l'échelle du département.

La force et les atouts du Saulnois reposent essentiellement sur les richesses naturelles et le patrimoine culturel qui représentent deux axes potentiels de développement endogène. La diversité des ressources naturelles, déjà valorisées par un secteur agricole puissant et de plus en plus soucieux des problématiques environnementales, offre des opportunités de développement agro-industriel et industriel liées au bois, au sel et à l'eau. Les liens étroits entre la production agricole et les industries agro-alimentaires du territoire représentent déjà actuellement une force qui peut-être approfondie, élargie et diversifiée.

Les atouts du territoire reposent également sur un potentiel touristique lié à la fois au tourisme vert, grâce à un environnement protégé et à une ressource en eau remarquable (ressource en eau à 25 °, eau salée, eau extraite de la nappe du grès vosgien qualifiée eau de source), et au tourisme culturel, au regard d'un patrimoine historique bénéficiant d'une visibilité supra-locale.



La valorisation de ces atouts intrinsèques ne peut toutefois se faire en dehors d'une approche globale cherchant à corriger les faiblesses actuelles du territoire et à supprimer les freins au développement futur. Ainsi le Saulnois doit-il améliorer sa faible attractivité résidentielle, illustrée aujourd'hui par un profil démographique de faible importance. Le renforcement de l'attractivité soulève la nécessité d'une amélioration concertée des axes de communication et principalement des moyens de transport afin de pouvoir bénéficier de la proximité des pôles urbains de Nancy, Metz et Sarrebourg, favoriser le déplacement des jeunes du CFIM et inciter l'installation d'entreprises et de particuliers.

- ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu des caractéristiques du Saulnois et des effets prévisibles du départ du 13^{ème} R.D.P., les actions mises en œuvre au titre du contrat de redynamisation doivent répondre à trois enjeux essentiels :

1. Renforcer le pôle économique de Dieuze et plus largement de l'arrondissement, en créant une nouvelle dynamique basée sur les ressources naturelles du territoire

Le Saulnois, arrondissement de Château-Salins, doit maintenir et augmenter son activité, afin de gagner en autonomie face aux espaces urbains de Nancy, Metz et Sarrebourg. En effet, la position équidistante de ces pôles structurants régionaux fait du Saulnois un territoire périphérique, en marge, qui se structure par défaut. Une stratégie globale de positionnement doit donc être définie, afin de renforcer le pôle économique local de Dieuze, voire l'arrondissement. La dynamique locale doit être soutenue, notamment par la mise en valeur des ressources naturelles et des perspectives offertes aux entreprises (économies d'énergie, production dans une logique de développement durable et donc amélioration de l'image de marque).

2. Valoriser cette dynamique en augmentant l'attractivité résidentielle du territoire

Le développement du Saulnois semble aujourd'hui atteindre un plafond, car il est freiné par la faible densité de population et le renouvellement limité des acteurs économiques, entreprises comme particuliers. L'attractivité du territoire doit donc être développée, afin de conserver les compétences et la capacité entrepreneuriale puis de les accroître. Pour ce faire, la construction d'une stratégie globale et à long terme, intégrant l'offre d'infrastructures (aménagements, transports, réseaux de télécommunications), l'offre immobilière et la promotion du Saulnois, permettra de changer son image et de lui donner une nouvelle visibilité.

L'amélioration de l'attractivité résidentielle repose également à court terme sur l'offre de services aux populations et notamment l'offre médicale. L'éloignement géographique des pôles urbains de Metz, Dieuze et Sarrebourg ou Saint-Avold ne facilite pas la prise en charge médicale dans le Saulnois. La commune de Dieuze dispose de l'unique structure hospitalière publique de l'arrondissement, à orientation principalement gériatrique. Malgré son caractère vétuste, rendant nécessaires sa reconstruction et sa modernisation pour répondre au besoin de soins médicaux, cet établissement n'a pu être inscrit au Plan hôpital 2012.

3. Favoriser le développement du tourisme dans le Saulnois, par le développement des communications et la mise en valeur du territoire ainsi que des savoir-faire et produits locaux.

Le potentiel touristique du Saulnois repose sur une ressource aujourd'hui éparse qui manque de visibilité. Une offre touristique globale liant l'éco-tourisme, le patrimoine et le terroir doit être mise en place en s'appuyant sur les nouvelles attentes sociétales en matière d'environnement et l'intégration des enjeux du développement durable. Malgré le caractère porteur de cette démarche de tourisme durable, le développement de ce secteur dans le Saulnois doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de transports et de communications performant ainsi que sur la promotion des atouts du territoire et des produits du terroir.

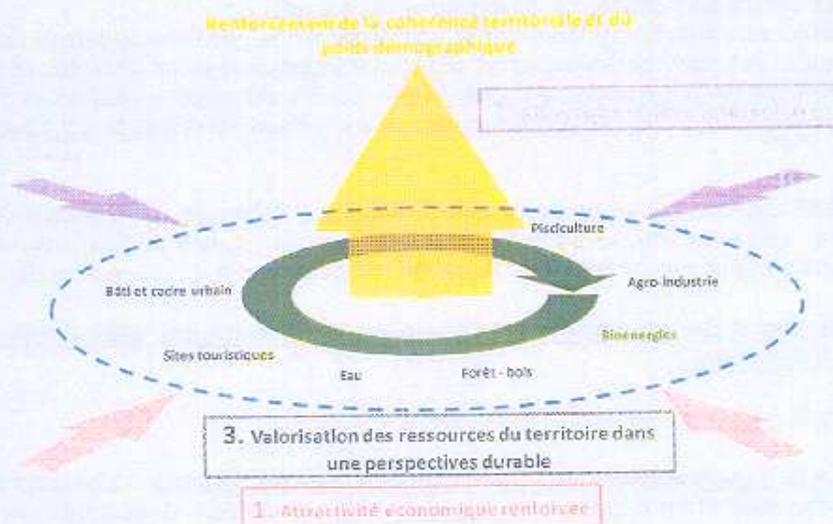
2. Axes stratégiques de développement¹

En réponse aux trois enjeux prioritaires identifiés, trois axes stratégiques se dégagent. Les actions retenues pour figurer au présent contrat s'inscrivent dans ce cadre, afin d'assurer la cohérence du dispositif et de créer la synergie recherchée, l'objectif principal étant de recréer un volume d'emploi au moins égal à la situation antérieure au départ du 13^{ème} R.D.P.

Axe 1 : Pérenniser le tissu économique existant et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises

Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, en termes de services à la population et aux entreprises

Axe 3 : Valoriser les ressources naturelles et culturelles et créer une identité d'éco-territoire



¹ Les fiches synthétisant les projets correspondants à ces thématiques figurent en annexe

3. Programme de redynamisation - Stratégie de développement engagée sur le canton de Dieuze et plus largement sur l'arrondissement de Château-Salins

- hors C.R.S.D.

La stratégie de développement a pour objectifs une redynamisation du territoire à l'échelle de l'arrondissement de Château-Salins et la création d'emplois qui s'inscrit dans les trois axes identifiés précédemment et se décline autour des actions recensées ci-après.

• **Un projet de pôle d'activité à l'échelle européenne sur Dieuze**

La réalisation de la convention de revitalisation liée au départ du Groupe Kohler France (fabrique d'éviers en résine de synthèse), site fermé en 2006, a permis la création de 86 emplois au lieu de 43 prévus initialement et la reprise du bâtiment par la société Biolab Chimie dont l'activité, avec 30 à 50 nouveaux emplois sur Dieuze, concernera la création d'un pôle européen de fabrication et de transformation de solvants pour l'industrie pharmaceutique.

• **Des projets innovants initiés par la Chambre d'Agriculture**

La Chambre d'Agriculture de la Moselle a recensé et souhaite accompagner plusieurs projets de développement agricole sur l'arrondissement de Château-Salins. Cette initiative permet d'inscrire le Saulnois dans une dynamique économique tout en préservant ses ressources naturelles.

Ces projets ont un caractère structurant et innovant ; ils ressortent d'une démarche collective, exploitants, représentants de la profession, collectivité territoriale, au profit de l'activité agricole et plus largement à profit d'autres secteurs, et sont de trois types :

- le système de guidage par satellites pour une agriculture expérimentale de précision et pour d'autres secteurs d'activités (tourisme, topographie du sol, etc....)
- la diversification de l'activité agricole par la valorisation des produits du terroir en vente directe ou en réseau et par la valorisation des matières organiques agricoles et les énergies renouvelables
- le développement de l'engraissement des jeunes bovins ou vaches allaitantes par la création de structures dans une démarche environnementale, avec l'objectif d'anticiper sur l'évolution du marché concurrentiel.

Tous ces projets ont fait l'objet actuellement de réunions de travail, à l'initiative du Sous-Préfet de Château-Salins, sous la conduite de la Communauté de Communes du Saulnois, afin d'identifier les aides mobilisables et pouvoir faciliter les démarches nécessaires à la réalisation des projets.

• **Une démarche engagée par la Chambre de Commerce, d'industrie et des Services de la Moselle -**

La C.C.I. propose 3 projets :

1. **Pôle d'action commerciale des unions commerciales du Saulnois** - L'objectif est double :
 - aider l'association de coopération des unions commerciales à se structurer par des moyens d'intervention accrus
 - permettre des actions de terrain auprès des commerçants et artisans du Saulnois et offrir à ces entreprises une assistance permanente.

Le projet comporte la création d'un véritable pôle d'actions commerciales des unions commerciales du Saulnois par l'embauche d'un animateur commercial qui assure une mission d'assistance, de développement des opérations commerciales et de promotion de l'esprit fédératif. Le plan de financement de l'opération est évalué à 64 400 € sur la période janvier 2011/juin 2012. Cette opération bénéficie d'une aide de l'Etat au titre du FISAC à hauteur de 398 887 € pour un montant total de travaux estimé à 1 590 000 €.

2. Renforcement du dispositif PFIL - La PFIL est un outil d'aide financière aux projets d'entreprises. Par un abondement financier supplémentaire au fonds disponible, de l'ordre de 150 000 €, la PFIL pourrait accroître et élargir ses niveaux d'intervention dans les projets des entreprises locales.
3. Réalisation de diagnostics stratégiques PME/PMI - L'objectif recherché est double : sensibiliser les dirigeants à l'analyse stratégique des conditions de développement de leur entreprise et aider à l'identification des pistes de progrès.

- **Un programme d'actions économiques proposé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle –**

Ce programme porte principalement sur la création d'un pôle « Eco-construction-Développement durable » en Moselle, favorisant la compétition locale, nationale, voire internationale. L'avenir du secteur de la construction et de l'amélioration de l'habitat passe inévitablement par le développement de l'éco-construction. Si la demande commence nettement à s'affirmer dans ce domaine, l'offre des professionnels est inadaptée et l'on observe même un certain retard avec les pays limitrophes. L'objectif est donc de prendre les mesures nécessaires pour faire de l'éco-construction un levier de développement du territoire en associant tous les acteurs concernés (université, recherche, entreprises, centres de formation) au sein d'un pôle dédié.

Cette démarche se décline en deux actions :

- 1 – Une action économique renforcée d'accompagnement des entreprises artisanales (au nombre de 292 sur le Saulnois) au moyen d'un diagnostic opérationnel par entreprise.
- 2 – Un projet expérimental de formation d'étudiants aux métiers de l'artisanat. De nombreuses entreprises artisanales signalent leur capacité d'embauche et la difficulté à trouver les compétences requises sur le marché de l'emploi. Ce phénomène est amplifié par les départs en retraite de personnels qualifiés et parallèlement par de nombreux jeunes bacheliers en situation de blocage professionnel après avoir échoué dans un cursus universitaire inadapté. Pour y remédier, la création d'un dispositif expérimental permettant à ces jeunes de suivre une formation diplômante tant sur le plan technique que sur le plan de la gestion de PME est envisagée. (A titre indicatif, le financement de ce dispositif est de 159 642 € pour un groupe de 20 personnes sur un centre).

- **La valorisation des bio-ressources : Pôle d'excellence rurale sur l'arrondissement -**

Le pôle d'excellence rurale « valorisation des bio-ressources du pays du Saulnois » présenté par la Communauté de Communes du Saulnois et labellisé le 7 décembre 2006, a permis le financement de 3 projets pour un montant total d'investissement de plus de 4 M€ dont 790 000 € d'aide de l'Etat. Ces projets portent sur un programme de valorisation de la filière bois qui se traduit par :

- la construction d'un bâtiment écopôle comportant une plateforme logistique permettant à la société Saul'Bois Energie de développer son activité de production de plaquettes de bois aux fins de combustible
- la réalisation d'une toiture photovoltaïque sur l'écopôle par la société Saul'Bois Energie
- l'installation par le Conseil Régional de Lorraine d'une chaufferie bio-masse bois et colza pour couvrir les besoins énergétiques du lycée agricole de Château-Salins.

A la suite d'un appel à projets des pôles d'excellence rurale, lancé en 2010 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, la Communauté de communes du Saulnois a présenté un projet de développement des filières agro-alimentaires des circuits courts et la réalisation d'opérations fédérées et concertées sur l'ensemble du circuit, de la conception/réalisation/découpe à la commercialisation et la promotion des produits. Ce projet est à ce jour envisagé hors PER, dans le cadre d'un accompagnement financier avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

- **Un projet pour une offre médicale de qualité**

L'hôpital public de Dieuze est l'unique structure médicale publique du Saulnois. Cet établissement, aujourd'hui vétuste, a un projet de mise aux normes et de modernisation dans son ensemble, dans l'objectif de répondre aux besoins en offre de soins de proximité sur Dieuze voire l'arrondissement, et ainsi prendre rang dans le cadre de la réforme de l'hôpital issue de la loi du 21 juillet 2009, laquelle vise une répartition plus égalitaire de l'offre de soins sur le terrain et une meilleure coordination des actions des établissements de santé pour répondre aux besoins de la population.

La situation géographique de l'hôpital (40 km de Sarrebourg et de St-Avold, 50 km de Nancy et 65 km de Metz) lui confère un rôle important de soins de proximité en lien avec l'hôpital privé de Château-Salins. Le projet de l'hôpital de Dieuze (actuellement 40 lits dont 15 lits de médecine et 25 lits de soins de suite et réadaptation constitués en pôle gériatrique) concerne une reconstruction comportant un plateau d'hospitalisation, des locaux de consultation, un plateau technique de rééducation, une pharmacie, des locaux d'accueil, administratifs et logistiques (blanchisserie, maintenance...). Le budget prévisionnel de l'opération est évalué entre 15 et 20 millions d'euros.

L'Agence Régionale d'Hospitalisation considère que le projet sur Dieuze, par une approche plus globale d'un pôle santé en lien avec le projet de cabinet médical pour l'accueil de jeunes médecins (inscrit au CRSD), mérite une attention et un soutien particuliers.

- **Le devenir de l'école maternelle et primaire de Dieuze**

La Moselle repose sur un maillage communal très dense de 730 communes dont 128 sur l'arrondissement de Château-Salins. Le projet de « l'école pour la Lorraine » affirmé par le recteur depuis 2006 se veut un outil de diagnostic et de dialogue ciblant un nombre restreint de priorités :

- élévation du niveau de qualification des jeunes
- amélioration de la qualité de l'offre de formation
- mobilisation des équipes au service de la réussite scolaire.

Les regroupements pédagogiques sont aujourd'hui au centre des grandes orientations de l'Education Nationale. Cet objectif a pour finalité de contribuer à un aménagement équilibré du territoire et de garantir à chaque enfant les mêmes chances d'accès au savoir et à la formation.

Compte tenu de l'impact scolaire (1^{er} degré) à Dieuze, lié au départ du 13^{ème} R.D.P., l'Inspection Académique préconise une fusion des 2 écoles maternelle et primaire avec le maintien de 4 classes maternelles (au lieu de 6 actuellement) et de 10 classes élémentaires (au lieu de 12 actuellement).

M. le Maire de Dieuze a eu communication de cette analyse pour lui permettre d'engager une réflexion sur un projet de réorganisation et prendre les mesures nécessaires après le départ du 13^{ème} R.D.P.

- **Un élément structurant, gage de réussite de l'écodéveloppement durable du territoire**

Le Grenelle de l'environnement impose un changement radical d'approche en matière de transport, passant du principe de rattrapage autoroutier à un développement à grande échelle des transports alternatifs notamment en milieu rural.

Dieuze est une ville distante de 40 km de Sarrebourg, de 50 km de Nancy et de 65 km de Metz. Tout projet, à l'initiative et dans le champ de compétence des collectivités concernées ou d'un établissement public de coopération intercommunale, du type « amélioration de sécurité et de réduction du temps de parcours des axes routiers, remise en service d'une voie ferrée pour le fret » ou « plan stratégique de déplacement -en l'occurrence transport en commun à la demande pour favoriser les déplacements pour des motifs loisirs, études/formation, démarches administratives, courses, ou développement des lignes régulières, des prêts/locations de véhicules, des centrales de covoiturage, d'une centrale de mobilité à l'échelle du bassin d'emploi, de pistes cyclables ou encore déplacement des services et non des personnes (portage de repas, tournées de commerçants...) » s'inscrit naturellement dans une démarche d'écodéveloppement durable du territoire.

- ACTIONS DE REDYNAMISATION DU TERRITOIRE AU TITRE DU CRSD et MOYENS DE FINANCEMENT

TROIS AXES d'actions ont été identifiés et retenus dans le cadre du présent contrat afin de traduire de manière opérationnelle les actions de développement et atteindre les objectifs de redynamisation et de création d'emplois. Le détail de ces opérations figure en annexe (*fiches action*).

Axe 1 : Pérenniser le tissu économique existant et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises

Les actions retenues dans le cadre de cet axe - **FICHES ACTIONS 1-1 à 2-6** - répondent à la stratégie de valorisation des ressources du territoire et de renforcement de la croissance endogène. Elles visent plusieurs niveaux d'interventions :

- Le renforcement de l'offre territoriale au service des entreprises par l'amélioration et la valorisation des infrastructures
- Le soutien aux activités en place ou émergentes en ciblant des secteurs porteurs.

Action 1 (fiches n° 1-1 à 1-3) : Opérations de forages et aménagement de voirie

Cette action, validée en préfinancement par le comité technique interministériel du 16 juin 2009 pour un coût total de 3 399 914 € dont 2 601 723 € au titre du CRSD, concerne deux entreprises dont l'installation à Dieuze est subordonnée à la réalisation préalable de forages (F1, F1bis et F5) et de voirie :

- L'entreprise Heng Sieng pour la culture de soja
- La société d'exploitation agro-alimentaire (SEAA) pour la commercialisation d'eau de source.

L'implantation de ces entreprises permet ainsi de créer à court terme près de 100 emplois sur 2010/2012.

Les travaux ont d'ores et déjà été entrepris pour un montant inférieur à celui prévu initialement. Le coût total des travaux est ainsi de 3 362 742 € dont 2 491 985 € au titre du CRSD. Cela permet de dégager un crédit de 109 738 € réparti sur d'autres opérations hors préfinancement.

Action 2 : Soutenir des projets d'entreprises sur le Saulnois et développer l'offre en infrastructures

L'action 2 recouvre six opérations :

Fiche action 2-1 – L'aide aux projets d'entreprises. Les chambres consulaires, à l'initiative du Sous-Préfet d'arrondissement, ont procédé à un travail de terrain permettant d'identifier les projets à court terme de développement d'activités des entreprises, existantes ou en création, sur le Saulnois. L'action consiste en une aide financière apportée à ces projets dont les effets attendus sont :

- la valorisation du savoir faire des artisans et commerçants locaux
- la pérennisation des entreprises existantes par le développement d'activités
- le maintien et l'essor de l'activité économique locale.

Ces projets, issus de réunions tour de table et d'entretiens individuels avec les responsables d'entreprises en sous-préfecture, permettent la création de 137 emplois pour lesquels une aide de 3 200 € ou plus par emploi créé est prévue, soit au total 438 400 €. (les projets à ce jour recensés figurent en annexe à la fiche action).

Fiche action 2-2 - La réalisation d'une étude de mise en conformité et de développement de l'aérodrome de Gueblange-les-Dieuze visant à connaître les potentialités de développement de la structure.

Cette étude d'un coût de 18 200 €, dont **14 560 €** au titre du CRSD, permettra d'établir un diagnostic du site, d'étudier les moyens possibles de mise en conformité, d'élaborer les différents scénarios de développement afin de définir les actions à mener pour son redéploiement.

Fiche action 2-3– Une étude Ligne FRET par voie ferrée Dieuze/Benestroff (13 km) –

L'installation de nouvelles entreprises, en particulier la société SEAA qui a ce jour dispose des autorisations réglementaires pour l'embouteillage et la commercialisation d'eau de source, à partir de 2012, représente un volume de transport de marchandises important. Ce trafic, estimé à plus de 150 camions jours à court terme, se fera par voie routière et en traversée du centre ville de Dieuze, à défaut de dessertes autoroutière ou navigable dans un secteur proche. A la demande forte d'entreprises sur les zones d'activités de Dieuze et sur le Saulnois (sous-traitants automobiles, société Heng Sieng, société Biosolve chimie, société Lorina...) , la Communauté de communes du Saulnois a décidé, en partenariat avec Réseau Ferré de France, de réaliser une étude sur la faisabilité technique et financière de remise en service de la voie ferrée Dieuze/Benestroff de 13 km, axé permettant une connexion pour un transport de marchandises sur l'hexagone et plus largement en connexion avec la voie portuaire. Le coût de l'étude est de **90 000 € H.T.** dont **49 500 €** au titre du CRSD et doit être réalisé en 2011/2012.

Fiche action 2-4 – La première tranche de travaux de la route rail-route est estimée à **482 412 € HT** dont **11 993 €** au titre du CRSD. Cette opération est indispensable pour :

- permettre au trafic poids lourds de ne plus traverser la commune en agglomération et favoriser l'accès direct aux zones d'activités communale et intercommunale
- favoriser les activités des entreprises et minoriser les nuisances au regard de l'habitat et du centre ville.

Fiche action 2-5 – La mise en réseau/sécurisation de deux forages communaux (F1 bis et F5) vise à assurer l'alimentation permanente en eau en particulier pour préserver les activités des entreprises situées sur la zone d'activités de Dieuze, notamment les nouvelles sociétés Heng Sieng et SEAA. Cette action, portée par la ville de Dieuze propriétaire des forages, est estimée à **288 299 € HT**, dont **230 639 €** au titre du CRSD.

Fiche action 2-6 - La création d'une zone d'activités avec desserte primaire (rond point) à Dieuze. Cette action est estimée à **6 800 000 €** avec une aide CRSD à hauteur de **4 953 435 €**. Ce projet, porté par la Communauté de Communes du Saulnois, permettra d'augmenter le potentiel d'accueil en infrastructures des entreprises, les zones communales et intercommunales existantes sur Dieuze ne disposant plus de disponibilité. La réalisation du projet intégrera la définition du périmètre de la nouvelle zone et les modalités d'acquisition des terrains correspondants, en application des procédures relevant du code de l'urbanisme.

Axe 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire, en termes de services à la population et aux entreprises

Les actions retenues **-FICHES ACTIONS 3 et 4-1 à 4-7-** ont pour objectif de renforcer les atouts résidentiels des pôles urbains de l'arrondissement, et de Dieuze en particulier, pôles qui révèlent un potentiel d'attractivité grâce à la conjonction des services à la population et du cadre de vie préservé. La valorisation de ce potentiel doit donc se concentrer à la fois sur l'amélioration du cadre urbain et de son fonctionnement, sur le renforcement de l'offre de services et sur l'image du territoire.

Action- Fiche 3 : Moderniser l'offre de communication avec le réseau très haut débit -

L'objectif est de répondre à la demande de très haut débit (particuliers et entreprises) en milieu rural afin de développer l'implantation de nouvelles entreprises, favoriser l'émergence de nouveaux secteurs d'activités dans le Saulnois (centre d'appel ou serveur par exemple) et créer les conditions nécessaires à la mise en place de technologies nouvelles ou expérimentales, à titre d'exemple le projet d'un système de repérage et de guidage par satellite pour une agriculture de précision.

Le Conseil Général de la Moselle a élaboré un schéma départemental territorial du Haut Débit aux fins de candidater à l'appel d'offres lancé par l'Etat dans le cadre du Grand Emprunt.

L'opération NTIC/FTTH porté par la Communauté de communes du Saulnois est estimé à 13 005 527 € dont une aide au titre du CRSD de 30 795 €. La réalisation du réseau FTTH (fibre à l'abonné) comporte deux volets :

- la résorption des zones blanches permettant l'accès internet très haut débit
- l'attractivité du territoire pour développer une offre de réseau de télécommunications performante, sécurisée et à moindre coût et favoriser l'installation d'activités économiques nouvelles.

Action 4 – Fiches n°4-1 à 4-7 - Redynamisation du centre-ville de Dieuze et amélioration de l'offre de services et de loisirs

L'objectif est de favoriser le commerce en centre ville, le maintien ou l'installation de la population en conservant l'offre médicale de proximité et en développant la consommation locale par les activités de loisirs notamment. Cette action 4 porte essentiellement sur la commune de Dieuze.

► L'opération, portée par la ville de Dieuze et par le syndicat intercommunal (pour la rénovation de la piscine), s'élève à 1 620 804 € HT dont une aide de 1 040 087 € au titre du CRSD. Les travaux envisagés sont :

- **Fiche action 4-1** = La promotion de la ville de Dieuze, en particulier son attrait économique et ses ressources naturelles, par la réalisation de deux films à destination des entreprises. (participation CRSD 2 640 € sur un coût total de 3 300 €).
- **Fiche action 4-2** = L'installation d'une sonorisation en centre ville répond aux sollicitations de l'association commerciale en centre ville, pour favoriser l'animation commerciale et le commerce en centre ville. (participation CRSD 7 584 € sur un coût total de 9 480 €)
- **Fiche action 4-3** = La requalification du centre ville de Dieuze avec l'aménagement rue Fénélon de places de stationnement pour faciliter l'accès aux commerces locaux et favoriser un cadre de vie locale. (participation CRSD 199 239 € sur un coût total de 249 049 €)
- **Fiche action 4-4** = La construction, rue Charpentier à Dieuze) d'une liaison piétonne et d'une structure destinée à l'implantation d'un cabinet médical pour favoriser l'installation de jeunes médecins en centre ville et permettre la continuité du service public de santé. (participation CRSD 490 443 € sur un coût total de 800 544 €).
- **Fiche action 4-5** = La réalisation de parking urbain (ancien bâtiment Super U) pour compléter le parc de stationnement avéré insuffisant en centre ville de Dieuze. (participation CRSD 164 882 € sur un coût total de 206 102 €).
- **Fiche action 4-6** = La rénovation de la piscine intercommunale de Val de Bride avec la mise aux normes des équipements intégrant un système de chauffage « haute qualité environnementale » ; cette rénovation vise à fidéliser la clientèle actuelle et à venir, notamment la future école militaire, et également à augmenter la cible commerciale. (participation CRSD 139 875 € sur un coût total de 308 049 €).
- **Fiche action 4-7** = La réalisation d'une étude de définition d'un plan stratégique de revitalisation économique et sociale de la ville de Dieuze et de son bassin de vie associé. (participation CRSD 35 424 € sur un coût total de 44 280 €).

Le cahier des charges fixe 3 objectifs : un diagnostic stratégique partagé, un document stratégique d'orientation économique et sociale, un programme pluriannuel d'action. Le Sesgar (services d'étude du SGAR/Préfecture de Région sera associé pour tenir compte des éléments apportés par l'étude de diagnostic de territoire établi en 2009 par le bureau DTZ et pour orienter la nouvelle étude dans le sens d'une actualisation des données de sa partie diagnostic et d'un approfondissement des pistes d'actions définies.

Le renforcement de l'offre touristique répond à deux objectifs :

- Le développement de nouvelles activités génératrices d'emplois,
- Le renforcement d'une visibilité et d'une image attractive.

Ces deux objectifs sont poursuivis au travers de deux actions **- FICHE ACTION 5-1 à 5-2-** qui visent à valoriser un patrimoine à fort potentiel aujourd'hui délaissé : les Salines Royales de Dieuze.

Action 5 -

Fiche action 5-1 - Etude préalable à l'aménagement d'un hôtel-restaurant sur le site des Salines royales

Préalablement et afin de confirmer l'intérêt d'un projet de création d'un hôtel-restaurant dans le bâtiment administratif des Salines Royales de Dieuze, projet engagé par un porteur privé depuis décembre 2010, une étude d'évaluation des travaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, doit être réalisée afin de s'assurer du coût réel des travaux au regard de la structure existante. Ainsi une aide de 7 680 € est prévue au titre du C.R.S.D. pour la réalisation de cette étude d'un montant de 9 600 €.

Dans le cadre des préconisations issues de l'étude de marché, la création d'un hôtel-restaurant dans le bâtiment administratif des Salines Royales (site inscrit à l'inventaire des monuments historiques), cédé en décembre 2011 par la ville à une société privée, sera mise en œuvre ; ce projet, dont le coût de réalisation des travaux à ce jour est estimé à environ 2 millions d'euros, a fait l'objet d'une réunion tour de table en sous-préfecture, à la demande du porteur privé, afin de connaître les procédures réglementaires qui s'appliquent ainsi que les aides publiques susceptibles d'intervenir.

Fiche action 5-2 - Réhabilitation des Salines Royales

Avec l'acquisition des Salines Royales par la ville de Dieuze en 1994, la municipalité a engagé les démarches pour la restauration et la réutilisation des bâtiments. Le projet est né avec la plus grande concertation possible puisque, au sein de la commission des Salines ou de la commission muséographique, sont associés des représentants de l'Etat, les représentants des collectivités territoriales, du Parc Naturel Régional de Lorraine, de structures intercommunales à vocation touristique, de la Faculté de Nancy 2 notamment.

La revalorisation du site historique des Salines Royales comporte la démolition et la reconstruction du Quai de la Délivrance (ancien magasin à sel), la création d'une salle socioculturelle (structure qui fait défaut à ce jour à Dieuze) et une salle de conférences permanente sur la production du sel à Dieuze, la restauration avec mise en valeur du puits salé et du poêle à sel, l'intégration de l'office du tourisme au sein du site. Ce projet, d'un montant de 9 096 461 € avec une aide au titre du C.R.S.D. de 4 730 926 €, est porté par la ville de Dieuze conformément aux décisions prises par le conseil municipal.

Les subventions au titre des monuments historiques seront établies sur les chiffres issus des résultats d'appels d'offres, en fonction de la dotation budgétaire de la DRAC Lorraine, selon la nature de la protection au titre des monuments historiques, et en fonction de l'évolution du projet. Dans ce cadre, la DRAC reste particulièrement attentive à la conservation de ce patrimoine industriel majeur de la Lorraine.

Avec ce projet, Dieuze veut jouer sur la complémentarité culturelle et historique des sites du Saulnois, notamment avec les musées de Marsal et Vic-sur-Seille. Cette complémentarité peut même être trouvée au-delà du Saulnois grâce au caractère exceptionnel et certainement unique de l'héritage des Salines, en lien avec l'ère industrielle du sel actuellement mise en valeur sur le département voisin de Meurthe-et-Moselle, et au-delà de l'histoire du sel avec l'afflux touristique à ce jour observé depuis l'ouverture du Centre Pompidou à Metz en 2010.

Modalités de financement des actions identifiées au titre du CRSD

L'Etat s'engage à apporter une contribution de 14 millions d'Euros afin de permettre l'aboutissement des opérations inscrites au contrat de redynamisation du site de défense de Dieuze, à l'appui des cofinancements aides publiques limités au plafond autorisé (exception faite de l'opération concernant la réhabilitation du patrimoine culturel), soit 80 % du montant total de chaque action. Le versement sera inclus sur toute la durée du contrat au fur et à mesure de la réalisation de l'opération.

Chaque porteur de projet s'engage à verser, sur la base du montant total du projet, une somme correspondant au minimum à 20 %, ou celle fixée s'agissant de l'opération réhabilitation des Salines Royales, eu égard aux dérogations possibles en application du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

Les cofinanceurs identifiés, autres que le porteur de projet, participent à hauteur des sommes qu'ils ont proposées ou actualisées et validées par l'instance de décision.

Les actions ou opérations retenues au titre du contrat de redynamisation du site de défense de Dieuze ainsi que leurs modalités de financement figurent sur le tableau récapitulatif joint en annexe au contrat.